13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

Ventilation du budget 2026-2029 dans le cadre de la directive européenne NIS2

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé la proposition de répartition de la provision pour toutes les nouvelles initiatives et financements complémentaires liés à la mise en œuvre de la directive européenne NIS2 et à la cybersécurité.

Le contrôle budgétaire 2026 contient une provision de 40.617.000 euros pour toutes les nouvelles initiatives et financements complémentaires liés à la mise en œuvre de la directive européenne NIS2 et à la cybersécurité. L'objectif de la loi NIS2 est de renforcer la résilience de la sécurité de l'information au niveau européen.

Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de répartition de la provision, sur la base du nombre de licences nécessaires par organisation pour renforcer la sécurité technique des postes de travail et des infrastructures fédéraux. Une partie des fonds, s'élevant à 5 millions d'euros, est allouée au Centre pour la Cybersécurité Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be